



Procès-Verbal de la Commission Départementale d'Arbitrage

Réunion du : **Vendredi 23 mars à 19h00 en présentiel**

Présidence : **M. Joseph Omam**

Présents : DOUCOURE Alfousseni, UGER Felix, KEITA Alexandre, MARTINS Alexandre, BOURDIL Maxime, CAPTAINE Thierry, SOILIHAFidhou, LAMS Daniel, ESCHYLLE Michel, BOUALLAK Mourad, CHABOT Daniel en visioconférence.

Excusés : BERTHELOT Thomas, CRELOT Christophe, ZAOUAK Nabila.

Assistent : Vallez Alexandre (CTA), DELORME Bernard (CRA)

En ouverture de la réunion, le Président, M. Joseph Omam souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les absents.

1) Convocation d'arbitres à la suite de problèmes de comportement :

La CDA reçoit un premier arbitre à la suite d'un comportement inacceptable de sa part. En effet, cet arbitre a posté une vidéo sur un réseau social où il se vante d'avoir aidé ses copains à gagner un match. Après avoir entendu l'arbitre, la CDA propose au Comité Directeur du District la radiation de celui-ci. Cette décision est partagée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

La CDA devait recevoir deux arbitres suites à des problèmes de comportements, de non-respect de l'image d'un arbitre officiel et des horaires pour officier sur une rencontre de Ligue. Aucun de ces deux arbitres n'a répondu à la convocation. Après avoir échangé sur le dossier, la CDA décide de suspendre les deux arbitres jusqu'au 30 juin 2026.

2) Informations diverses :

La Fédération Française de Football souhaite récompenser les arbitres comptant 30 années d'arbitrage ou plus. La CDA fournira la liste des arbitres concernés.

Un retour est effectué sur les formations de niveaux 1 et 2. Trois membres de la CDA ont participé à la première, tandis que le CTA a pris part à la seconde.

Le président présente un rapport sur l'utilisation et l'expérimentation d'un dispositif de caméras lors d'un match sensible. Celle-ci a été utilisée pour la première fois lors d'une rencontre le 18 mars. Cette expérimentation s'est révélée concluante. Le président s'interroge toutefois sur l'inscription de ce dispositif dans le règlement intérieur du district et demande qu'une vérification soit effectuée.

La CDA revient ensuite sur les modalités de l'examen permettant l'accès à la ligue.

Le président aborde les tests théoriques et physiques de la saison prochaine, en précisant que des dates seront proposées aux arbitres dès la fin du mois d'août afin qu'ils puissent s'y inscrire.

Enfin, le président sollicite les commissaires afin de savoir si certains peuvent être présents lors de la formation « Gestes qui sauvent » prévue le 28 mars, afin d'accueillir et d'encadrer les stagiaires tout au long de la journée.

3) Bilan des observations :

Daniel CHABOT, le désignateur fait un bilan l'avancée des observations. Il apparaît qu'un retard certain a été accumulé et qu'il ne sera pas possible d'observer tous les arbitres cette saison. Un système de sélection va être mis en place afin d'observer en priorité certains arbitres.

4) Fonctionnement de la CDA :

Un retour est fait sur le fonctionnement et la méthode des désignations à tous les commissaires.

Un retour est fait sur le fonctionnement de la permanence de la CDA. La permanence sera à présent à la charge d'un commissaire différent chaque weekend.

Il est indiqué que pour la deuxième partie de saison les fiches de frais des observateurs seront à envoyer au CTA, une fois les observations terminées.

5) Interventions représentants de la CDA dans les commissions :

Commission d'appel : Mourad BOUALLAK signale qu'il n'a pu participer à aucune de ces commissions car systématiquement le dossier concernait un club qui est dans la même poule que son club d'appartenance. Cette restriction est-elle problématique.

CDPME : Michel ESCHYLLE revient sur le dossier traité la semaine précédant la CDA.

Discipline : Il est remonté qu'il faudrait organiser un module de formation aux arbitres afin de leur rappeler les différents motifs d'avertissements et d'exclusions et qu'il n'y ait plus d'erreurs.

Statuts et règlements : 2 dossiers ont été retournés à la CDA.

6) Intervention de la CRA :

La CRA rappelle à la CDA qu'en cas de collaboration entre les observateurs du 93 et ceux du 75, qu'il est primordial d'avoir l'accord du Comité Directeur des Districts concernés.

7) Questions diverses :

L'un des membres de la CDA interroge la commission quant à une potentielle action visant à ne désigner aucun arbitre sur une journée de championnats de jeunes afin de responsabiliser les éducateurs.

Le président remercie les membres présents et clôture alors la séance à 23h00.

Le Président de séance

OMAM Joseph

Le Secrétaire de séance

VALLEZ Alexandre